

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle
Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

Centre Communal d'Action Sociale
VILLE DE MARLY

MARLY, le 4 décembre 2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025
Sous la Présidence de
Odile JACOB-VARLET
Vice-Présidente du C.C.A.S.
Maire Adjoint de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. LEFEBVRE MOREL
Nombre de membres présents	: 07		Mmes FONTAN, HANSE
Nombre de suffrages exprimés	: 10		HETHENER, JACOB-VARLET, MOREAU
Nombre de membres absents	: 04	<u>Absents excusés</u>	M. HORY (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absent ayant donné procuration	: 03		Mme FRANCFORST (délégation à Mme HANSE)
		<u>Absente :</u>	Mme NOEL (délégation à Mme HETHENER)
			Mme KUNTZ

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 26 novembre 2025

XXVI – Résidence les Hortensias : augmentation des tickets repas

Le Président propose d'augmenter à partir du 1^{er} janvier 2026 le prix du ticket repas qui se montera à :

- ♦ 13,00 € pour les Résidents
- ♦ 15,00 € pour les Extérieurs

soit une hausse de 8,33 % pour les Résidents et de 7,14 % pour les extérieurs.

Pour mémoire : prix appliqués en 2025

- ♦ 12,00 € pour les Résidents
- ♦ 14,00 € pour les Extérieurs

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- d'AUGMENTER à partir du 1^{er} janvier 2026 le prix du ticket repas qui se montera à :

- ♦ 13,00 € pour les Résidents
- ♦ 15,00 € pour les Extérieurs

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication 4 décembre 2025.
Pour extrait conforme, Marly, le 4 décembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales